

# Commune de Faverney



## Compte rendu du conseil municipal.

Séance du 9 mars 2009 à 19h15.

Présents : Mmes Lætitia BOUVRAT, Séverine DESPREZ, Amélie GARRET, Denise RIGOULOT.  
Mrs Claude ANTOINE, Gérard BURNEY, Thierry DUBOIS, Daniel GEORGES,  
François GUEDIN, Philippe HUBACHER, François LAURENT, Patrick POIRSON,  
Jean-Charles REDOUTEY et Christian RONJAT.

Secrétaire : Séverine DESPREZ.

### ORDRE DU JOUR :

- Informations diverses.
- Communauté de Communes « la Saône Jolie » : Christian Ronjat.
- Approbation des comptes de gestion 2008.
- Assurance multirisque commune.
- Orientations budgétaires : budget général, assainissement, eau.
- Précisions sur les tarifs de location salle des fêtes et cinéma.
- Réflexions sur l'amélioration de notre village : façades, ruines, parkings, place ect...
- Réflexions sur l'animation de notre village.
- Questions diverses.

### INFORMATIONS DIVERSES.

- M. le Maire fait état :

- du courrier que monsieur le Maire d'Amance, J.M. BERTIN a adressé à la SNCF afin d'obtenir un abri bus pour les enfants de Port d'Atelier Amance utilisant la ligne SNCF pour se rendre dans leurs établissements scolaires.
- de la réponse de M. OEUVRAY Patrick, responsable des Lignes TER de Haute-Saône et Pied des Vosges, suggérant l'utilisation de l'abri bois situé à l'angle de la rue de la Fontaine et de la rue de la Gare à Port d'Atelier.  
Cet abri, déjà existant, se trouve sur la partie de Port d'Atelier rattachée à Faverney.  
Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'utilisation du dit abri par les enfants de Port d'Atelier Amance afin d'attendre leur transport scolaire en cas d'intempéries.

- Comme plusieurs années déjà, la Communauté de Communes, propose à Faverney d'accueillir un ensemble folklorique dans le cadre du 20<sup>ème</sup> Festival de Folklore.  
Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter cette proposition. La date du vendredi 14 août 2009 est retenue.

M. le Maire fait lecture du courrier de M. Jean Louis BRISON, Inspecteur d'Académie, nous informant des mesures suivantes pour la rentrée scolaire de septembre 2009 :

- attribution d'un quart de décharge de R.P.I. à l'école élémentaire de Faverney en R.P.I. avec Breurey-Les- Faverney et Mersuay,
  - transformation de l'emploi vacant de maître-rééducateur de l'école élémentaire de Faverney en emploi supplémentaire dans la même école. L'enseignant prendra en charge, par petits groupes, les élèves qui ont besoin d'un soutien spécifique.
- M. le Maire rappelle aux élus la motion jointe à la délibération du 22/ 12/ 2008 du Conseil Municipal. Cette motion, envoyée à Mme Salles, Inspectrice de l'Education Nationale, évoquait l'inquiétude des élus ainsi que de l'équipe éducative de notre R.P.I. face au non renouvellement du contrat de deux employées de vie scolaire au sein du R.P.I.

Mme Salles a bien pris connaissance de la dite motion mais explique dans son courrier du 11/02/2009 que les deux contrats étaient légalement arrivés au terme des 24 mois autorisés, et de ce fait, n'étaient pas renouvelables.

La fin de l'un de ces contrats a remis en cause la scolarisation d'un enfant. Toujours dans son courrier du 11/02/2009, Mme Salles explique que l'assistance à une élève en situation de handicap relève des décisions de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Elle ajoute qu'une réunion des personnes en charge de ce dossier aura lieu prochainement pour le suivi de la scolarisation de l'enfant.

- L'Assemblée Générale de Famille et Partage aura lieu le vendredi 13 mars à 18h à la salle des fêtes de Faverney.

- Ce 21 mars une conférence illustrée sera donnée à 14h30 à la salle des fêtes de St REMY sur le thème du Temps et de l'Espace.

Ce même jour à 17h, deux cœurs slovaques venant de TELGART donneront un concert de Pâques, A Capella, en l'Eglise de St REMY sur le thème du Printemps et du Renouveau.

- Samedi 7 mars s'est tenue une assemblée de l'association Foncière. Actuellement, la loi prévoit une évolution des statuts de ce type d'association. Une réflexion sera menée sur le devenir de l'association Foncière.

- L'ensemble du Conseil approuve l'ajout de 4 points à l'ordre du jour : droit de préemption urbain, achat terrain, gymnase, atelier communal.

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « LA SAÔNE JOLIE ».**

M. le Maire donne la parole à M. Christian RONJAT, délégué à la Communauté de Communes « Saône Jolie » :

M. RONJAT informe le Conseil que le budget 2009 de la Communauté de Communes sera voté lors du prochain conseil Communautaire du 23 mars 2009.

Il précise que toutes les actions jusqu'à-lors menées par la Saône Jolie seront reconduites au budget 2009 (par exemple, l'entretien des voiries communautaires).

Des actions nouvelles seront proposées pour être inscrites à ce même budget : tourisme, transport de personnes, énergies renouvelables.

Ce nouveau budget devra aussi prendre en compte les dépenses liées aux futures crèche et micro crèche de Port-Sur-Saône et Faverney (financées grâce aux excédents, au recours à l'emprunt et à un impôt sur les ménages dît « taxe additionnelle »).

L'achat d'un nouveau camion mis à la disposition des différentes communes sera inscrit lui aussi au budget 2009.

Enfin, des crédits seront prévus pour le festival de cinéma qui se déroule maintenant tous les ans en octobre à Faverney.

Tout ceci bien sûr, sous réserve du vote du budget.

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2008.**

Le Conseil approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2008.

### **ASSURANCE MULTIRISQUE COMMUNE.**

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis d'un montant de 8 187 euros proposé par l'assurance « La Comtoise » afin d'assurer tous les locaux communaux.

### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES : BUDGET GENERAL, ASSAINISSEMENT, EAU.**

#### **BUDGET GENERAL :**

Un budget se compose d'une section fonctionnement et d'une section investissement.

→ le fonctionnement : Les recettes sont principalement produites par le biais des impôts (taxes d'habitation, foncière et foncière non bâtie), des dotations de l'Etat, de la vente de bois, de la cotisation Sita et de la vente de parcelles de terrains du lotissement.

Certaines dépenses sont déjà prévisibles comme les subventions versées aux associations ou les frais engagés pour le fonctionnement du périscolaire.

→ l'investissement : Les orientations générales sont évoquées comme les travaux dans le gymnase, la construction du nouvel atelier communal, la réfection des bâtiments des écoles, les travaux de voirie communale, la démolition des garages Marchand, l'achat de panneaux de signalisation et de matériel pour la salle des fêtes.

### BUDGET ASSAINISSEMENT :

La commune se voit dans l'obligation d'engager la construction d'un réseau d'assainissement avec traitement des eaux usées.

Le montant prévisionnel de l'opération (1<sup>ère</sup> tranche des travaux) s'élève autour de 2 100 000 € hors taxe.

La moitié devrait pouvoir être financée par des subventions, le restant devra faire l'objet d'un emprunt. Il est évident que de tels travaux auront une répercussion sur le prix de l'eau ainsi que sur le montant de la taxe fixe payée par chaque abonné : tous deux vont se voir augmentés considérablement.

### BUDGET EAU :

246 branchements plomb doivent être changés sur notre commune. Le coût n'est là aussi pas moindre : 595 000 euros hors taxe.

Ces travaux seront financés par des subventions de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et par un emprunt. Une augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau sera là aussi nécessaire au financement.

### TARIFS DE LOCATION SALLE DES FETES, CINEMA ET CHAPITEAU.

Après examen, le Conseil adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes, de la salle de cinéma et du chapiteau qui se substituent à ceux fixés dans la délibération des 21 juillet et 29 septembre 2008 :

### REFLEXION SUR L'AMELIORATION DU VILLAGE : FACADES, RUINES, PARKINGS, PLACE...

Après discussion, plusieurs conseiller(e)s se portent volontaires pour réfléchir à des actions à mener afin d'améliorer le village.

### REFLEXION SUR L'ANIMATION DU VILLAGE.

Des réflexions sont actuellement menées en vue de la création d'une association qui résulterait de la fusion de Faverney 2008, du Syndicat d'Initiative et de Fêtes et Animations. Cette nouvelle association prendrait, entre autre, en charge l'animation du village. M. Christian RONJAT en assurerait la présidence pour un an. Deux commissions seraient mises en place, chacune avec des objectifs et des domaines bien définis. La première commission aurait pour but d'assurer la « logistique » des diverses manifestations et l'animation de Faverney. La deuxième aurait en charge le patrimoine, le culturel et le le tourisme.

### DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

Après examen, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la maison à usage d'habitation propriété de monsieur DIEUDONNE Jean et consorts, située 8, rue Arago, cadastrée section AB N° 198, sur une superficie de 482 m<sup>2</sup> au profit de monsieur THENADEY Aurélien et Melle GIROD Stéphanie, domiciliés 10 A rue St Nicolas à Abelcourt (70 300). Le montant de la vente s'élève à 48 700 euros.

M. François LAURENT ne prend pas part au vote.

### ACHAT TERRAIN.

Après discussion, le Conseil autorise M. le Maire à proposer la somme de 2 500 euros à Mme LOYON Thérèse, domiciliée à Ruffey les Echirey ( 21 490) pour l'achat de ses terrains cadastrés section A n° 231- 300-301 « Les Côtes », d'une surface totale de 17a 15ca. En cas d'acceptation

de sa part, le Conseil autorise M. le Maire à procéder à la signature de l'acte de vente.

### GYMNASE.

Suite aux problèmes rencontrés avec les utilisateurs dont les enseignants EPS du collège, le Maire propose au Conseil Municipal d'entreprendre d'importants travaux de rénovation au gymnase. Ces travaux concernent le remplacement du système de chauffage, la réfection du bardage et de l'éclairage pour un montant total d'environ 51 000€ HT.

Afin de financer ces travaux, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre des aides aux équipements sportifs et du Conseil Régional au titre des fonds de développement local.

### ATELIER COMMUNAL.

Dans l'optique de la construction du nouvel atelier communal, le Conseil autorise M. le Maire à signer le permis de construire du projet présenté par le cabinet BERGERET.

### QUESTIONS DIVERSES.

- M. le Maire soumet au Conseil la requête de l'association « Fil en Aiguille ». Ses membres souhaiteraient pouvoir utiliser les casiers qui se trouvent dans la salle des mariages afin de ranger leur matériel de couture et demandent à ce que ces casiers soient munis d'une porte fermant à clef afin de protéger leur matériel.

Les membres du Conseil émettent un avis favorable à cette requête.

- Mme Nicole COLOMBIER, domiciliée dans un logement communal, sollicite le remplacement d'une fenêtre ne fermant plus hermétiquement au rez de chaussée de son logement. Le Conseil répond favorablement à cette demande.

